

# COMMUNE DE SAINT MICHEL EN GREVE

## Délibération du Conseil Municipal 05 juillet 2019

L'an deux mille dix-neuf, le cinq juillet à 20 heures 30 minutes, le conseil municipal s'est réuni sous la présidence de M. Christophe ROPARTZ, après convocation adressée individuellement à chaque conseiller le 28 juin 2019.

Effectif légal du conseil municipal :	11	Nombre de conseillers présents :	8
Nombre de conseillers en exercice :	09	Suffrages exprimés :	8

Étaient présents les conseillers municipaux suivants : M. Christophe ROPARTZ, Jacques PREMEL, Rémi DISSEZ, Bruno LE MAT, Mmes Aude RUVOEN, Hélène DUBOIS, M. François PONCHON, Mme Nicole ANDRE,

Absent : M. Gilles LE BIHAN.

Conformément aux dispositions de l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il convient de procéder à l'élection d'un secrétaire de séance pris au sein du conseil, François PONCHON a obtenu la majorité des suffrages pour remplir ces fonctions, qu'il a acceptées.

### **PARKING PRESBYTERE BARRIERE**

Le Conseil Municipal décide de surseoir en attendant d'autres devis pour l'installation d'une barrière levante.

### **ECLAIRAGE PUBLIC : RENOVATION DE 3 FOYERS**

Le Conseil Municipal, décide de surseoir en attendant la fin des travaux de la rue de Bellevue et du Dossen.

### **ACHAT REMORQUE**

Pour ranger le barnum acheté précédemment avec le don du Comité des fêtes, le Conseil Municipal décide d'acheter une remorque 2 essieux vol 1253l auprès de BRICOCASH pour un montant de 780.00€TTC

### **ACHAT DEBROUSAILLEUSE**

Le Conseil Municipal décide d'acheter une débroussailleuse ECHO SRM350ESL auprès de MS équipement pour 583.20€TTC.

### **PERSONNEL : CREATION DE 2 POSTES D'ADJOINT D'ANIMATION ET RENOUELLMENT D'UN POSTE DANS LE CADRE DU DISPOSITIF CUI-CAE**

Le Conseil Municipal décide de créer deux postes à temps plein d'adjoint d'animation (accessible sans concours) à compter du 08 juillet **2019**, pour la saison estivale jusqu'au 23 août 2019 pour animer le club Mickey sur la plage, et entérine le renouvellement d'un poste à 30h hebdo d'adjoint technique dans le cadre du dispositif Contrat emploi aidé), à compter du 23 août 2019.

## CREATION DU CLUB DE PLAGE & TARIF

Le Conseil Municipal sur proposition du Maire décide des tarifs suivants :

Durée	Tarif
Matin 2 heures (10h-12h)	3€
Après-midi 3 heures (14h30-17h30)	4€
Journée matin et après-midi 5 heures	6€

## RESTAURATION SCOLAIRE : CONTRAT AVEC EMERAUDE ID

Le Conseil Municipal sur proposition M. Dissez propose de souscrire un nouveau contrat avec Emeraude id pour bénéficier du tarif de 3,71€/repas à compter du 01 septembre 2019 jusqu'à juillet 2020.

## MAIRE & REMBOURSEMENT DE TRAJET

Le Maire donne lecture du rejet de paiement du mandat correspondant à ses frais de train pour aller à Paris à l'occasion de l'assemblée générale de la Fédération Nationale des clubs de plage. Le Conseil Municipal décide le remboursement de la somme de 164,00€.

## REMBOURSEMENT D'UN PANTALON

Le Maire fait part de la demande d'un particulier d'une demande le remboursement de pantalon déchiré sur un bac à fleurs installé par la commune. Le Conseil Municipal décide de ne pas créer de précédent et de ne pas donner suite.

## MODIFICATION BUDGETAIRE : CREDITS SUPPLEMENTAIRES

Le Conseil Municipal décide d'inscrire les modifications suivantes en investissement

Chapitre	Article	Recettes	Dépenses
Chap 21	Art 2188		43 000,00€
Chap 21	Art 2152		7 000,00€
Chap 16	Art 1641	50 000,00€	
Total		50 000,00€	50 000,00€